

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, MONNET Jean-Michel, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, GIVET Laurent, MONICO Fernando

Absents Excusés : Mme BODIGER Marcelle, Mr TERRY Christian

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h00

Ajout à l'ordre du jour : Aide à l'Ukraine

Présentation de Mr PINAT Stéphane de la convention de veille et stratégie foncière d'EPORA

EPORA est un établissement public foncier d'Etat, partenaire des collectivités pour accompagner les communes dans leur projet.

Leur champ d'application :

- Lutte contre l'étalement urbain,
- Bien bâti à vocation diverses,
- Friche économique, administrative, agricole, touristique
- Terrain nu stratégique

Pour cela 5 axes définis :

- Logements,
- Vitalité économique,
- Revitalisation des centralités et opérations d'aménagement,
- Désartificialisation et renaturation,
- Réserve foncière.

4 modalités d'action :

- Etude d'aide à la décision
- Acquisition et portage du foncier,
- Requalification foncière
- Conseil et accompagnement

Aide financière à 50 % par EPORA.

Selon ses besoins la commune pourra s'entourer des services d'Epورا et signer une convention de veille et de stratégie foncière ou une convention opérationnelle.

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 21 février 2022.

2 – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 21/02/2022 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement A la SF	Résultat Exercice 2021	Restes à Réaliser 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	35 973,68 €		41 448,52 €	Dépenses 87 026,00 € Recettes 24 664,00 €	62 362,00 €	15 060,20 €
FONCT	199 831,41€		73 862,57 €			273 693,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	273 693,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	0.00 €
	273 693,98 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au compte 1068 :	
Pour mémoire	77 422,20 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne R001	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00 €

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE :

Après présentation détaillée du projet du budget primitif, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 proposé par Mme le maire (vote au niveau du chapitre et de l'opération), et qui s'équilibre ainsi :

BUDGET PRIMITIF : Section de fonctionnement de 613 898 €
 Section d'investissement de 819 814 €

4 – VOTE DU TAUX DES TAXES :

Le CM décide de ne pas changer le taux des taxes pour l'année 2022.

Le CM après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux 2022 suivants :

- Taxe foncière (bâti) 34,27 %
- Taxe foncière (non bâti) 52.93 %

5 – ONF : PROPOSITION D'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR 2022 :

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. FONTON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

6 – SIGNATURE CONVENTION CO-MAITRISE D'OUVRAGE VALENCE ROMANS AGGLO/COMMUNE : TRAVAUX AMÉNAGEMENT PLACE ÉGLISE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Commune exerce la maîtrise d'ouvrage provisoire des études et travaux de gestion des eaux pluviales relevant des compétences de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'église et de fixer les modalités de suivi et de remboursement des frais relatifs à sa compétence par Valence Romans Agglo.

Le CM après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les études et travaux de gestion des eaux pluviales de la place de l'église.

7 – DEMANDE D'AIDE COMMERCE BOUCHERIE SOTON : COFINANCEMENT AVEC LA RÉGION :

Madame le Maire rappelle l'avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, signée avec la Région et fait part de la demande de la boucherie Soton concernant son dossier d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

Cette demande d'aide concerne le projet de changement d'emplacement commercial avec ouverture d'un nouveau point de vente qui sera situé aux Jardins d'Adrienne A, 15 Rue des Douves à Crépol et les investissements à réaliser pour s'équiper. Mme le Maire précise que cette aide ne peut dépasser 10 % des dépenses égales à 50 000 € HT soit 5 000 €.

Le CM décide d'attribuer une aide à la Boucherie Soton d'un montant de 5 000 € pour l'aider à financer ses équipements dans le cadre de l'ouverture de son nouveau point de vente situé aux Jardins d'Adrienne A, 15 Rue des Douves à Crépol dans la nouvelle zone de revitalisation commerciale de la commune et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8 – SDTV 26 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2021, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

9 – SUBVENTION À LA PROTECTION CIVILE POUR LE SOUTIEN À L'UKRAINE

Le 24 février dernier, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine.

Afin de venir en aide au peuple ukrainien, de nombreuses actions de solidarité sont menées dans la Drôme, notamment grâce à l'engagement des élus locaux fédérés au sein de l'AMF 26.

La commune de Crépol souhaite également s'impliquer en tant que collectivité par l'octroi d'une subvention en soutien à une ONG impliquée dans des actions de solidarité dans notre Département aux côtés des élus locaux et des citoyens.

C'est pourquoi, le CM autorise Mme le maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Départementale de Protection Civile 26 en solidarité aux sinistrés de l'Ukraine.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles
- Réunion avec le CAUE pour le devenir du bâtiment de l'école le 14 avril à 17h30
- Réunion ambroisie le 28 avril
- Réunion SIEH le 29 mars
- Exposition forêt des Chambarans à la Cité de la Musique à Romans
- Comité d'animation de Crépol : Fête de l'épouvantail du 6 au 8 mai : Le bal aura lieu sur la place de l'école, le comité d'animation demande l'utilisation de la salle des fêtes pour l'organisation du bal en cas de pluie. Accordé.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h45